



ÉDITO

Durant l'été, Le Cercle du Grau est resté à l'écoute de tous ceux qui font vivre notre station par leur activité économique ou par leur simple implication dans la vie quotidienne de notre Commune. Animations, aménagements, circulation, stationnement, occupation du domaine public... les sujets d'interrogation sont nombreux chez les Graulens singulièrement en manque d'information de la part de l'équipe municipale. Cet automne, les sujets seront également nombreux :

- "lifting" du front de mer pour 1,5 million d'euros où aucune extension de terrasse n'est autorisée pour les commerces installés à l'année, où toutes les suggestions d'amélioration sont systématiquement rejetées, où seul un bureau d'études est mandaté pour ce projet présenté comme majeur pour la Ville et non pas un cabinet d'architectes-urbanistes ;

- rénovation du Quai du 19 mars 1962, où une seule voie de circulation est prévue entre la rue du Vidourle et celle Gabriel Péri. Quand on connaît les embouteillages de cette portion de route actuellement sur 2 voies, on comprend que le désengorgement du centre ville n'a pas été la priorité de ce réaménagement. Pire encore, quand on sait que la rénovation de cette voirie ne prévoit même pas la réfection des réseaux pluviaux alors qu'à chaque épisode cévenol, les riverains voient dangereusement l'eau monter.

Bref, l'automne risque d'être chaud aussi !

Sophie Pellegrin-Ponsole
Conseillère Municipale
Vice-Présidente du Cercle du Grau

Lecercledugrau.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017 :

“Cohérence” ou “co-errance” pour l'équipe municipale ?

Nouvel élément de langage de Monsieur le Maire, la “cohérence” a été mise à toutes les sauces lors des 15 questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 27 septembre 2017.

“Cohérente” l'activité de l'Espace Jean-Pierre Cassel pour lequel la Mairie refuse catégoriquement d'envisager une mise en Délégation de Service Public comme pour les Arènes ? Où est la cohérence de gestion entre ces deux espaces de spectacles, les Arènes ne rapportant qu'un loyer annuel de 10.000 euros et l'Espace Jean-Pierre Cassel proposant une programmation humoristique très proche de celle des arènes et qui coûte 150.000 euros chaque année à la Commune ?

“Cohérente” la position de Monsieur le Maire sur la renaturation de l'ancien hôpital alors qu'en 2011, il votait contre cette délibération (lire la délibération du 27 janvier 2011 sur le blog Lecercledugrau.com) estimant que les “frais de démolition et la remise en état de l'espace naturel ne devait pas être pris en charge par la Commune” ? A l'époque en sa qualité de Conseiller Régional, Monsieur le Maire siégeait au Conseil d'Administration du CHU de Nîmes. A ce titre, il était parfaitement informé des coûts des travaux qu'il présente aujourd'hui comme “largement sous-estimés”. Six ans après, il semble découvrir que le montant des travaux est 3,5 fois supérieurs aux montants annoncés en 2011 et présente une “facture” de 5,7 millions d'euros dont plus d'un million d'euros à la charge de la Commune. Alors aujourd'hui, Le Cercle du Grau repose la question comment Monsieur le Maire peut demander à la Commune supporter une telle charge ? Quant à l'utilisation de cet espace de 7 hectares à l'emplacement unique : exit la création d'un centre de loisirs pour les enfants du Grau, jugée trop éloigné des activités proposées ; exit, aussi, le centre de soins pour les tortues marines, jugé trop éloigné du Seaquarium. Alors quels sont les projets pour cette zone finalement “loin de tout” ? Ni cohérente, ni visionnaire, cette position.

“Cohérent” de confier à un énième cabinet d'urbanisme, une mission de redynamisation du commerce du centre-ville durant 14 semaines à partir...d'octobre ? Peut-être pas la meilleure période pour effectuer un état des lieux alors que la majorité des commerces a baissé le rideau depuis fin septembre ! Urbanis, Bérénice, BAU-B, la SEGARD... Le Grau du Roi semble devenir un véritable laboratoire pour un bon nombre de cabinets d'études et surtout une source de revenus inépuisable. Le Cercle du Grau s'inquiète de la multiplication de ces intervenants et de la juxtaposition de leurs interventions sans aucune visibilité sur les plannings de mise en oeuvre et sans qu'aucune restitution de ces analyses ne soit jamais présentée. Evoquée depuis 2015, la charte d'embellissement du centre ville verra peut-être le jour pour la saison 2018, en espérant que la Commission Urbanisme soit, pour une fois, associée à ces travaux...

Alors “cohérence” pour un Maire qui saute de projet en projet ou plutôt “co-errance” d'une équipe municipale perdue qui semble subir les dossiers en les découvrant en Conseil Municipal ?

Agenda

- Commission Culture Traditions Patrimoine Sport et Vie Associative 9 octobre 2017 à 18:30
- Conseil Municipal 25 octobre 2017 à 18:30
- Conseil Municipal 29 novembre 2017 à 18:30

Le Cercle du Grau : la vie citoyenne Autrement

Suivez l'actualité sur les dossiers de la commune et réagissez sur le blog du Cercle du Grau (www.Lecercledugrau.com) et sur les réseaux sociaux Facebook (@Lecercledugrau) et Twitter (@SophiePelpo). Si vous souhaitez voir porter une question en Conseil Municipal, n'hésitez pas à nous contacter. Si, vous aussi, vous vous sentez concerné par la vie citoyenne locale, rejoignez Le Cercle du Grau.



“Le Cercle du Grau, la troisième voie”

Le Cercle du Grau fête ses 2 ans et près de 200 membres. Merci à tous ceux qui ont eu le courage et l'envie de nous rejoindre, permettant par leurs questions et leurs contributions d'installer chaque jour un peu plus Le Cercle du Grau dans le paysage public du Grau du Roi. La vocation de cette association est de peser sur les dossiers de la vie citoyenne du Grau du Roi en toute indépendance, sans aigreur ni esprit de revanche vis à vis de l'équipe municipale en place.

Le Cercle du Grau réunit des personnes de sensibilités différentes, d'horizons et de parcours variés, toutes animées par un seul but : offrir le meilleur pour Le Grau du Roi. L'action publique locale n'a pas besoin de s'embarasser d'étiquette politique pour être efficace. Aujourd'hui, nous avons besoin de mettre en commun toutes les bonnes volontés et les bonnes idées d'où qu'elles viennent. Nous ne sommes plus un petit village de pêcheurs. Même si nous pouvons et nous devons être fiers de notre histoire et de notre passé, nous devons considérer avec davantage d'égards ceux qui ont choisi Le Grau du Roi pour y vivre et y travailler. Seulement 17% d'entre nous ont eu la chance de "naître" ici et d'y avoir leurs racines, sachons accueillir et écouter ceux qui y sont, peut-être, arrivés par hasard, mais qui contribuent chaque jour au rayonnement économique, culturel et associatif de notre cité.

De tendance libérale, Le Cercle du Grau dénonce sans complaisance ni malveillance les dysfonctionnements qu'il constate dans la gestion de la Ville. Il est également force de propositions en siégeant dans toutes les Commissions Municipales ainsi qu'au Conseil d'Administration de la SEM Le Grau du Roi Développement.

Le Grau du Roi mérite mieux que qu'une "guerre de clans de droite ou de gauche" ; de Graulens contre néo ; d'"héritiers" contre "parvenus". **Le Cercle du Grau représente cette troisième voie, ni anti, ni pro, juste ensemble et Autrement.**

ESPLANADE DE LA MER :

“Quand on ne peut pas changer le monde, il faut changer le décor”

Suite à la demande insistante du Cercle du Grau lors du Conseil Municipal du 26 juillet dernier, la Mairie a finalement accepté d'organiser une réunion publique concernant les travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Mer qui ont débuté fin de septembre.

Dans un premier temps favorable à cet aménagement qui consistera pour l'essentiel à créer un réseau pluvial et à augmenter l'espace de déambulation depuis la place Constantin jusqu'au parvis de la Mairie, Le Cercle du Grau regrette, une fois de plus, qu'une plus large concertation n'ait été effectuée en amont de ce projet avec les riverains (résidents et commerçants) et que les Commissions Municipales, dédiées à l'Urbanisme, ne soient finalement que des chambres d'enregistrement où rien n'est discuté mais tout est imposé !

Ce projet d'1,5 million d'euros manque, en effet, singulièrement d'envergure puisqu'il ne prévoit au final que la régularisation des réseaux secs et humides, l'agrandissement des trottoirs de 0,80 mètre, le maintien de la voie de desserte bitumée et l'élargissement de la promenade sur les anciennes places de stationnement.

Confié à un Bureau d'Etudes Techniques (et non à un architecte urbaniste), ce projet entièrement minéral ne propose aucun relief et aucune mise en valeur de l'espace environnant. Mélange des styles de revêtement (bitume, béton désactivé, réutilisation après nettoyage des pavés existants), déplacement de 2 palmiers, installation de bancs... rien de bien révolutionnaire dans ce projet qu'on nous présente comme l'un des aménagements-phares de la commune. Oubliée la pergola qui devait "meubler" la place Constantin, car jugée trop chère (que sont quelques milliers d'euros comparés à la facture globale ?) ; exit aussi l'harmonisation du revêtement entre les différents espaces et la voirie : le bitume est moins cher...

L'Esplanade de Mer se résume à une promenade de 9 mètres de large sur laquelle Monsieur le Maire refuse l'installation de terrasses commerciales avec pour seul argument que "ce n'est pas dans l'esprit" ! Mais quel "esprit" a donc soufflé pour autoriser l'implantation d'une terrasse pour un hôtel***, récemment rénové, et sur laquelle tout le monde s'accorde à dire qu'elle apporte une réelle plus-value à la station ? Pourtant, les exploitants recalés n'avaient pas ménagé leurs efforts et leurs moyens en faisant appel à leur architecte pour proposer des terrasses sur la future promenade. Refus catégorique de la part de Monsieur le Maire qui jugule toute émulation commerciale et qui prive également la Commune de quelques redevances d'occupation du domaine public pourtant nécessaires à l'écouter...

Favoriser la circulation "aimablement" entre piétons, cyclistes et automobilistes sera donc l'enjeu de ce réaménagement mais la matérialisation de la voie de desserte routière en bitume scintillant confirme qu'il sera toujours possible de circuler en voiture et de stationner selon une (courte) durée laissée à la "libre appréciation" des agents verbalisateurs.

Dans ce "nouveau projet", point de dépose-minute pour les clients des hôtels, ni de place de livraison pour les commerces..., le civisme des uns et la bienveillance des autres devraient faire le reste ! Alors, demain, viendront les inévitables barrières toulousaines pour empêcher le stationnement anarchique des véhicules.



Plan masse du projet de l'Esplanade de la Mer



Exemple d'aménagement de terrasse commercial

Adhésion au Cercle du Grau

Pour adhérer au Cercle du Grau, merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous et l'adresser par courrier à l'adresse ci-dessous.

Nom :

Adresse postale :

Abonnement à l'newsletter numérique

Prénom :

Le Cercle du Grau

Date de naissance :

oui

non

Code postal :

E-mail :

Profession :

Le Cercle du Grau

Impasse Louis Ponsole 30240 Le Grau du Roi

E-mail : lecercledugrau@yahoo.fr